

**Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure**

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce 1^{er} avril 2026 à 19 h.

Sont présents :

Siège n° 1 : Joanne Ross
Siège n° 2 : Lida Francoeur
Siège n° 3 : Guy Dubois
Siège n° 4 : Tracy Major
Siège n° 5 : Cynthia Lachance
Siège n° 6 : Élisabeth Thériault

Tous conseillers et tous présents, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assiste également à la séance: Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière et Jean Molloy, inspecteur en urbanisme.

039-2026

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

040 -2026

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2026

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les minutes du 4 mars 2026 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

041-2026

COMPTES

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Cynthia Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes au montant de 61 160.99 \$ pour le mois de mars 2026 soient acceptés et que la directrice générale soit autorisée à les payer.

Je soussignée, Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

Sonia Aspirot DG – Greffière-trésorière

Adoptée

042-2026

DON

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Tracy Major et résolu des conseillers ayant droit de voter, que la Municipalité de Hope Town fasse un don au montant de 100,00 \$ pour le 40^e anniversaire du « Club optimiste de St-Godefroi ».

Guy Dubois, Cynthia Lachance et Élisabeth Thériault se sont abstenus de voter.

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Hope Town fasse un don au montant de 100,00 \$ à la Polyvalente de Paspébiac pour le « Bal des finissants et finissantes 2026 ».

Adoptée

043-2026

REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE

ATTENDU les récents travaux de la Commission de la représentation électorale ayant mené à une modification de la carte électorale provinciale;

ATTENDU QUE cette nouvelle carte propose notamment la disparition d'une circonscription en Gaspésie;

ATTENDU QUE la Gaspésie, comme plusieurs régions rurales, fait déjà face à une sous-représentation politique qui a des répercussions concrètes sur la prise en compte de ses réalités dans les lois, les politiques publiques et les programmes gouvernementaux;

ATTENDU QUE la disparition d'une circonscription en Gaspésie accentuerait l'éloignement entre les citoyens et leur député, tout en augmentant de façon importante la charge de travail liée à la représentation d'un aussi vaste territoire;

ATTENDU QUE les réalités géographiques, culturelles, organisationnelles et d'appartenance propres à la Gaspésie justifient le maintien des circonscriptions actuellement délimitées;

ATTENDU la mobilisation régionale en faveur du maintien des deux circonscriptions gaspésiennes;

ATTENDU la Résolution 2026-0226-241 adoptée par la Table des MRC de la Gaspésie, dénonçant la disparition d'une circonscription provinciale et demandant à l'Assemblée nationale de maintenir l'intégrité de la représentation politique de la Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne Ross et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents :

1. D'appuyer la Résolution 2026-0226-241 de la Table des MRC de la Gaspésie concernant le redécoupage de la carte électorale provinciale;
2. De dénoncer à son tour la disparition d'une circonscription provinciale en Gaspésie;
3. De demander à l'Assemblée nationale de maintenir une représentation politique pleine et entière pour la Gaspésie et d'envisager des solutions législatives adaptées aux réalités régionales;
4. De transmettre copie de la présente résolution à la Table des MRC de la Gaspésie, au gouvernement du Québec, aux députés concernés ainsi qu'à toute instance jugée pertinente.

Adoptée

044-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2026-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011.09.99, PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 2026-09 modifiant le Règlement numéro 2011.09.99 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope Town soit adopté.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

045-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2026-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011.09.100B, RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Joanne Ross et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 2026-10 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (RÈGLEMENT DE ZONAGE) de la municipalité de Hope Town soit adopté.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

046-2026

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT : 2026-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011.09.100B, RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

Il est proposé par Guy Dubois, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité que le 2^{ème} projet de Règlement numéro 2026-11 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town soit adopté.

Le 2^{ème} projet de Règlement numéro 2026-11, modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town, contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

047-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2026-12 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 2026-12 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux soit adopté.

Adoptée

048-2026

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT : 2026-13

Mme Lida Francoeur, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Hope Town, le Règlement numéro 2026-13 de la municipalité de Hope Town sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'adopter un « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 2026-13 » ce, tel que décrit aux articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1).

Adoptée

049-2026

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-13 « RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NUMÉRO 2026-13 » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 2026-13 de la municipalité de Hope Town soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Hope Town seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 27 avril 2026, à compter de 18 h, à la salle du Conseil de la municipalité de Hope Town.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

050-2026

CONTINUATION DE LA POURSUITE INTENTÉE PAR DES MUNICIPALITÉS BILINGUES CONTESTANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Hope Town a accepté de se joindre à titre de codemandeur à une action en justice contestant les dispositions de la Loi 96 et qu'elle désire en réitérer le mandat au cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c.;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à partager les honoraires et frais juridiques avec les autres codemandeurs, au prorata de la population, ces honoraires devant être coordonnés par la Ville et payés à la fin de chaque trimestre;

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité,

« QUE le conseil municipal de Hope Town réitère, par la présente, le mandat confié au cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. pour représenter la Municipalité de Hope Town dans sa requête devant la Cour supérieure pour contester certaines dispositions de la Loi 96 qui affectent les droits et obligations des municipalités bilingues;

QUE la Municipalité de Hope Town s'engage à partager les frais et honoraires juridiques avec les autres codemandeurs, au prorata de la taille relative de sa population;

QU'une dépense n'excédant pas 1,00\$ par résident de la Ville soit réservée par chacune des municipalités codemandereses pour toutes les dépenses nécessaires à cette fin pour couvrir la demande et les plaidoiries de ladite procédure devant la Cour supérieure;

QUE la Ville recevra les paiements pour le cabinet Grey Casgrain pour tous les frais juridiques, de toutes les municipalités impliquées dans cette action ».

Adoptée

051-2026

EMPLOYÉ SAISONNIER

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Cynthia Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité engage Vernon Walker pour la saison 2026 au taux en vigueur.

Adoptée

052-2026

PRÉSENTATION DU MAMH

Il est proposé par Guy Dubois, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'inviter M. Sébastien Lévesque, représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à présenter un exposé portant sur les points suivants :

1. Tour de table (nom, mandat);
2. Rôle des élus municipaux;
3. Rôle du directeur général et du greffier-trésorier;
4. Fonctionnement d'un conseil municipal;
5. Accès à l'information;
6. Conflit d'intérêts en vertu de la LERM (Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités).

Adoptée

053-2026

COMITÉ DE DÉMOLITION

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que Cynthia Lachance, Lida Francoeur et Tracy Major fassent partie du comité de démolition.

Adoptée

054-2026

DÉROGATION MINEURE

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accorder la dérogation mineure demandée par Mme Madeleine Bérubé, sous réserve que la construction d'une résidence principale soit entreprise au plus tard 24 mois après l'émission du permis de construction pour le garage.

Adoptée

055-2026

RÉSERVATION – NIVELEUSE

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que M. Pascal Loisel soit mandaté pour le nivellement des chemins de la Municipalité de Hope Town à la fin du mois de mai ou au début de juin 2026.

Adoptée

056-2026

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la mairesse, Linda MacWhirter que la séance soit levée : 19 h 48.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter

Sonia Aspirot